

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Étaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Jean-Louis SENECHAU), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Béatrice REDON (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-15

ADHESION AU SERVICE COMMUN D'ACHATS

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

La Ville de Languieux adhère depuis le 1^{er} janvier 2022 au Groupement de commandes des établissements d'enseignement public des Côtes d'Armor pour assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires du restaurant scolaire. Le groupement d'achat a pour objectif de permettre à chacun de ses adhérents de bénéficier, avec les titulaires retenus à l'issue de la procédure de mise en concurrence, d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires.

Si l'intérêt de ce groupement de commandes n'est pas remis en cause, il apparaît néanmoins que son utilisation est de moins en moins adaptée à la vie quotidienne du restaurant scolaire pour les raisons suivantes :

- Le grammage des quantités est orienté pour des élèves scolarisés en collège/ lycée et donc difficilement adaptable pour des élèves scolarisés en maternelle ou élémentaire ;
- La gestion des commandes s'effectue sans logiciel de réservation et sur la base d'un bordereau des prix unitaires ;
- Un seul fournisseur a été retenu par lot, sans que celui-ci ne corresponde vraiment aux attentes du restaurant scolaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, des échanges ont eu lieu avec d'autres fournisseurs permettant de répondre aux attentes de la Restauration Scolaire. Après analyse, la proposition effectuée par la Centrale de référencement régionale du Service Commun d'Achats (SCA), située à Lamballe, paraît intéressante. Cette association loi 1901 au service des collectivités propose en effet, après adhésion, de bénéficier d'une offre complète de services. Outil d'aide aux achats et aux commandes dans le respect des règles de la commande publique, le SCA référence les fournisseurs et négocie pour le compte de ses adhérents, des conditions d'achat avantageuses. Outre le pôle alimentaire, SCA dispose également d'un pôle fournitures, équipements et services qui permet de bénéficier de tarifs avantageux sur une large gamme de produits dans des domaines variés (hygiène, santé, contrats de maintenance, bureautique...).

L'adhérent reste pouvoir adjudicateur et confie donc à SCA, via une convention de mandat, le soin de réaliser les opérations administratives relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics de fournitures pour ses besoins en denrées alimentaires dans un premier temps.

Outre ces missions, SCA permet également la mise à disposition d'un logiciel de suivi des commandes et des factures, le référencement de 3 fournisseurs par lots (multi-attributaires) garantissant ainsi un nombre de produits disponibles plus important. Le suivi des commandes et des fournisseurs ainsi facilité, permettra de renseigner la plateforme nationale macantine.fr avec d'autant plus de détails et assurera un suivi des engagements de la collectivité dans la mise en œuvre de la loi EGALIM.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, il convient de pouvoir signer la convention qui mandate SCA, en tant que centrale de référencement privée, pour passer les marchés dans le respect de la commande publique. Cette convention prévoit le versement annuel d'un montant de 160 € par adhérent. Elle prévoit également l'acceptation du fait que les fournisseurs désignés attributaires à l'issue de la procédure de passation versent à SCA 1,7 % du chiffre d'affaires € HT généré par les commandes des adhérents.

En parallèle, il convient au préalable de résilier l'adhésion de la Ville de Langueux au groupement de commandes des établissements d'enseignement public des Côtes d'Armor, et de confirmer cette démarche par courrier. Un délai de 3 mois est alors déclenché, permettant d'envisager la mise en place du référencement SCA à compter du 1^{er} juillet 2024.

Au vu des éléments exposés, il vous est proposé :


- **D'engager** la résiliation d'adhésion de la Ville de Langueux au groupement de commandes des établissements d'enseignement public des Côtes d'Armor par courrier ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services avec le Service Commun d'Achat (SCA) et tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Yann HAMON et Laurence LEVEEE).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 5 avril 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 022-212201065-20240405-2024_15-DE

CONVENTION DE MANDAT POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS
DE FOURNITURES ET DE SERVICES

PREAMBULE

L'adhérent a décidé de confier à un tiers la réalisation d'opérations administratives tendant à la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures et de services pour ses besoins en denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers.

L'association SCA est une centrale de référencement. Elle n'est ni une centrale d'achat, ni un groupement de commandes.

En tant que centrale de référencement, le SCA fournit deux types de prestations à ses adhérents, personnes publiques ou privées :

1. Une prestation de service de référencement d'un catalogue de fournisseurs potentiels ;
2. Une prestation de service d'intermédiaire entre les adhérents et les fournisseurs sélectionnés sur la base des conditions contractuelles et tarifaires négociées par la centrale.

Les Parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention de mandat

L'adhérent donne mandat à l'association SCA de :

1. Référencer des fournisseurs, c'est-à-dire établir et mettre à jour une liste de fournisseurs qui lui sera communiquée ;
2. Négocier, à son profit, des conditions d'achat plus avantageuses que celles qu'elle pourrait obtenir si elle traitait isolément avec les fournisseurs.

Il s'agit de mettre en oeuvre, pour le compte du Mandant, la passation et l'exécution d'un ou de plusieurs marché(s) de fournitures et de services.

Le SCA assurera les prestations suivantes :

- Rédaction de l'avis de marché ;
- Elaboration des documents de consultation ;
- Réception et analyse des offres des fournisseurs ;
- Fournir au Mandant une synthèse des offres des fournisseurs ;
- Assister le Mandant pour toute question administrative à l'attribution des marchés ;
- Assister le Mandant pour toute question pendant l'exécution des marchés ;

ET :

SERVICE COMMUN D'ACHATS (SCA), Association loi 1901, représentée par sa Directrice, domiciliée en cette qualité 20 rue du Ventoué, ZA du Ventoué à Lamballe (22400),

➤ ci-après désignée "le Mandataire"

présenté(e) par _____, dûment habilité,

➤ ci-après désigné "le Mandant" ou "l'adhérent"

Ci-après désigné(e)s ensemble "les Parties" -

le SCA conseillera le Mandant dans le choix du fournisseur mais en aucun cas, il ne se substituera à lui pour la signature du ou des marché(s).

Article 2 – Rémunération du mandat

La première prestation de services de référencement ne donne lieu à aucune rémunération.

Le Mandant s'engage seulement à verser annuellement au mandataire, des frais d'offres de service la centrale à hauteur de 150 € euros ainsi qu'une cotisation de 10 €, en contrepartie desquels il procédera au catalogue fournisseurs. Le montant de cotisation et des frais d'offres de service sont votés annuellement à l'Assemblée Générale, ils pourront donc être amenés à être révisés. Le mandant sera informé à l'issue de l'Assemblée Générale.

La seconde prestation de négociation ne donnera pas lieu à rémunération.

Toutefois, le Mandant accepte que le(s) fournisseur(s) désigné(s) attributaire(s) à l'issue de la procédure de passation verse(nt) au Mandataire 1,7 % sur le chiffre d'affaires HT généré par ses commandes.

Article 3 – Engagements du Mandataire

Le Mandataire s'engage à mettre en œuvre la réglementation applicable à son Mandant et donc à appliquer les règles de la commande publique.

Pour les marchés de fournitures et de services dont le montant dépasse les seuils à l'article L2124-1 du Code de la commande publique, la centrale de référencement mandataire s'engage à mettre en œuvre une des procédures formalisées prévues dans le même chapitre.

Si le montant du ou des marchés est inférieur aux seuils précités, la centrale de référencement Mandataire mettra en œuvre une procédure adaptée.

Dans tous les cas, le Mandataire s'engage à respecter les principes de la commande publique énoncés à l'article L3 du code de la commande publique, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Chaque marché fera l'objet d'une publicité permettant à tous les fournisseurs potentiels, y compris ceux dont les produits et prestations ne sont pas référencés, de proposer une offre.

Article 4 – Engagements du Mandant

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire une expression de ses besoins afin que ce dernier puisse consulter les fournisseurs.

Il s'engage également à fournir semestriellement/annuellement au Mandataire le chiffre d'affaires réalisé chez chaque fournisseur titulaire du marché.

Article 5 – Durée

Le présent mandat est conclu pour une durée de au soit une période du

ANNEXE : Besoins en Prestations

Fait à _____, le _____

Signature du Mandant
 Précédée de la mention
 "lu et approuvé, bon pour mandat"

Signature du Mandataire
 Précédée de la mention
 "lu et approuvé, bon pour acceptation de mandat"

lu et approuvé,
 bon pour acceptation de mandat

Service Commun d'Achats
 20, rue du Verbois
 26000 VIBALTE
 Tél. : 02.98.50.92.80
 Fax : 02.98.51.49.87
 Site : www.sca-pdl.com
 SIREN : 582 171 020 - APE : 8411Z

Prez dans le tableau ci-dessous la liste des marchés mis en concurrence par nos soins dans le respect du code de la commande publique. Nous vous de cocher les marchés que vous souhaitez utiliser et si possible y indiquer un estimatif de budget annuel.

ANNEXE – BESOINS EN PRESTATIONS

Vos démarches obligatoires pour respecter la procédure :

- Signer la convention de mandat,
- Compléter ce document,
- Signer les actes d'engagement par fournisseur retenu et nous les retourner dans les plus brefs délais après chaque commission.

Prévisions	Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024	Marchés publics par le SCA	Budget annuel (feuille n°)
Crêpes et galettes	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Pâtisseries fraîches	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Produits laitiers	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Produits d'épicerie	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Café de torréfaction	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Biscuiterie spécialisée	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Boulangerie pain, viennoiseries	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Produit diététiques	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Fruits et légumes frais	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Poissons frais	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Produits bio	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Filices orange 3 / Produits entiers	2 ans	<input type="checkbox"/>	
Wafers croustilles	1 an	<input type="checkbox"/>	
Produits de charcuterie	1 an	<input type="checkbox"/>	
Yaourts Fraîches	1 an	<input type="checkbox"/>	
Produits diététiques frais	1 an	<input type="checkbox"/>	
Produits surgelés	1 an	<input type="checkbox"/>	
Filiterie BIC / Wafers fraîches et surgelés	1 an	<input type="checkbox"/>	
Bouillons brasserie (eau Jus de fruits), vins	2 ans	<input type="checkbox"/>	

Prévisions	Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2023	Marchés publics par le SCA	Budget annuel
Fontaine à eau	42 mois	<input type="checkbox"/>	
Laboratoire d'analyses bactériologiques	42 mois	<input type="checkbox"/>	
Déparasitage des hottes	42 mois	<input type="checkbox"/>	
Sanitisation (désinfection - dératisation)	42 mois	<input type="checkbox"/>	
Langol aujour HACCP / PMS (1 ^{er} juillet 2023)	36 mois	<input type="checkbox"/>	
Matériel de restauration	3 ans	<input type="checkbox"/>	

Prévisions	Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2022	Marchés publics par le SCA	Budget annuel
Proccopieurs - Imprimeurs Modeller (matelas, collectifs, ERPAD, Hts médicalisés)	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Formations	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Fournitures de bureau	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Meuble de bureau	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Manutention informatique	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Système de téléphonie et appel malade	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Wifi public	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Opérateur téléphonique et Internet	3 ans	<input type="checkbox"/>	

Prévisions	Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2022	Marchés publics par le SCA	Budget annuel
Linge hôtelier	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Chaussures, vêtements de travail et EPI	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Produits d'entretien	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Location/entretien linge et vêtements de travail	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Traitement externe du linge résident	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Entretien VMC	42 mois	<input type="checkbox"/>	
Matériel buanderie	3 ans	<input type="checkbox"/>	

SANTÉ		Date de début des marchés au 1 ^{er} Janvier 2022	
Incontenance	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Dispositifs médicaux	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Achat des équipements médicaux	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Location des équipements médicaux	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Débrillateur	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Dechets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	3 ans	<input type="checkbox"/>	

CONTRATS DE MAINTENANCE		Date de début des marchés au 1 ^{er} Janvier 2021	
Ascenseur, monte-charge	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Porte automatique	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Système de Sécurité Incendie (SSI)	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Echelleur, Ode, désinfection	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Contrôles réglementaires obligatoires	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Maintenance chaudières	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Maintenance groupe électrogène	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Campandologie	3 ans	<input type="checkbox"/>	
FOURNITURE		Date de début des marchés au 1 ^{er} Janvier 2021	
fournitures électriques	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Plomberie	3 ans	<input type="checkbox"/>	
Peintures	3 ans	<input type="checkbox"/>	

ENERGIE			
Gaz naturel	3 ans - marché du 1 ^{er} août 2019 au 31 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	
Gaz propane	3 ans - marché du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025	<input type="checkbox"/>	
Electricité (Tous types de compteurs : Bleu (C5), Jaune (C4), Vert (C3))	3 ans - marché du 1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2023	<input type="checkbox"/>	

Pensez à mettre fin vos propres contrats et marchés publics en cours en tenant compte de la date de début des Marchés Publics du SCA.
Exemples : - La maintenance des ascenseurs, Les portes automatiques, Les produits d'entretien, La fourniture de bureau, Etc...